

locale

inondations dans l'aude

Vallée du Lauquet : du « bon sens » pour repenser la place laissée à la rivière

A. Ca.



Hier, à Couffoulens puis Verzeille, syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) et syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) ont présenté aux élus la réflexion à long terme engagée pour mieux protéger les populations en cas de nouvelles inondations.

Il y a eu le temps de l'extrême-urgence, dans les jours qui ont suivi les inondations du 15 octobre 2018. Le temps d'évacuer les embâcles qui jonchaient les cours d'eau au cœur des agglomérations de la vallée du Lauquet. Le temps de l'urgence, initié hier, à Couffoulens, où les élus de la vallée ont pu prendre connaissance du calendrier des travaux destinés à « réparer » la rivière et ses berges.

Mais c'est aussi pour parler de long terme que les maires des communes sinistrées étaient

réunis autour de Pierre Bardiès, président du SMAH HVA, et de Jean-Marie Aversenq, directeur du Smmar. Le long terme, et cette nécessité de réfléchir sur la « protection des populations ». Les outils sont connus, déjà, entre champs d'expansion des crues et pièges à embâcles, avec des arbres plantés pour piéger les bois morts charriés. Du « bon sens », ont répété à plusieurs reprises les techniciens du Smmar. Celui de « rendre à la rivière ce qu'on lui a pris depuis la Seconde guerre mondiale. On n'invente rien. » Une évidence, dont la mise en œuvre est autrement plus complexe. Car si le Lauquet a donc « besoin d'espace pour accepter des précipitations conséquentes sur un temps très court », reste à trouver, acquérir et aménager ces sites.

Une ambition qui ne signifie pas le jusqu'au-boutisme. « Ca ne veut pas dire qu'on doit figer, sanctuariser tous les endroits où la rivière a débordé », précise Jean-Marie Aversenq. Le technicien du Smmar à l'œuvre pour résumer la démarche précisera les impératifs : « Rendre au cours d'eau des zones stratégiques où il peut se calmer, parvenir à casser sa vitesse, dissiper son énergie, mais aussi intercepter le maximum d'éléments flottants par des pièges. » Des objectifs à viser en tenant compte des enjeux humains, dans les communes, et des enjeux économiques, avec la profession viticole en première ligne.

Deux logiques à concilier qui ont abouti à la définition de dix sites (à Couffoulens, Leuc, Verzeille, Greffeil, et en trois secteurs à Saint-Hilaire et Ladern) où les acquisitions foncières seraient de bon sens. Avec près de 200 propriétaires concernés. Des personnes avec qui la discussion devra être engagée, tout comme le travail en commun avec la chambre d'agriculture et le syndicat des vignerons. Une œuvre de « long terme, pour définir un cap, tout en restant humbles », rappelait Jean-Marie Aversenq. La présentation du projet évoquait des premiers coups de pelle sur les sites définis en fin d'année 2021.

A. Ca.

« Rendre à la rivière ce qu'on lui a pris depuis la Seconde guerre mondiale. On n'invente rien »